

REPUBLIQUE GABONAISE
MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE

SECRETARIAT PERMANENT

PROJET D'ACCES AUX SERVICES DE BASE EN MILIEU RURAL ET RENFORCEMENT DE CAPACITES

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET N° AMI/12-2017/ CNT

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE REALISER L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL ET DU PLAN DE REINSTALLATION POUR LA REHABILITATION DES EQUIPEMENTS EXISTANTS D'ELECTRICITE RURALE ET/OU D'HYDRAULIQUES VILLAGEOISES ET D'INSTALLATION OU CONSTRUCTION DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS DANS LE CADRE DU PROJET ACCES AUX SERVICES DE BASE EN MILIEU RURAL ET RENFORCEMENT DE CAPACITES

Afin d'accélérer la croissance économique et de réduire la pauvreté, le Gouvernement de la République gabonaise a élaboré en juillet 2012, le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) qui décline en programmes et actions ciblés, la vision et les orientations permettant de faire du Gabon un pays émergent à l'horizon 2025. Ce document intègre tous les engagements pris par le Gouvernement gabonais sur le plan national et international.

Ainsi, conformément aux orientations du PSGE et dans la droite ligne des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le gouvernement s'est assigné une double tâche en matière d'énergie et d'hydraulique : l'atteinte d'un taux global d'électrification rurale de 80% à l'horizon 2025 contre 15% actuellement et, un accès aux infrastructures d'hydraulique villageoise à hauteur de 75% d'ici 2015.

Une récente étude menée par la Banque mondiale sur la compétitivité et la croissance de l'économie gabonaise a montré que le développement socio-économique du pays est fortement handicapé par le coût élevé des facteurs de production, notamment celui de l'électricité. De ce fait, l'accès aux services électriques et hydrauliques reste encore trop limité aux principaux centres urbains, au détriment du milieu rural.

Si les investissements alloués à la mise en œuvre de programmes d'électrification et d'hydraulique ont permis d'enregistrer de nets progrès dans les grands centres urbains, de nombreuses insuffisances persistent encore, et les populations en zones rurales restent très en marge de ces avancées, conséquence du manque évident d'investissements de l'Etat affectés aux zones rurales.

Pour remédier à cet état de fait, le PSGE prévoit un ambitieux programme de restructuration de l'ensemble du système énergétique au travers de nombreux projets structurants privilégiant les énergies renouvelables.

Au nombre de ces investissements, un projet en partenariat avec la Banque Mondiale, piloté par le Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques (MERH), dénommé « **Accès aux services de base en milieu rural et renforcement des capacités** », constitue le volet rural de cette stratégie.

OBJECTIFS DE L'ETUDE

Afin de répondre aux exigences législatives et réglementaires du Gabon, ainsi qu'aux directives de la Banque mondiale en matière Environnementale, trois documents distincts seront réalisés. Il s'agit : (i) d'une Etude d'Impact Social et Environnemental (EISE), (ii) d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) intégrant les sites archéologiques et les habitats naturels et (iii) d'un Plan de Succinct de Réinstallation (PSR) ou un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) en tenant compte du fait que le nombre de villages est connu et défini.

Pour le 3ème document, le choix entre PSR et PAR sera effectué sur la base de l'EIES et en tenant compte des recommandations du CPR et de l'équipe de la Banque Mondiale qui sont notamment fonction du nombre de personnes touchées (nécessité de préparer un PAR si le nombre de personnes touchées dépasse 200).

Description des tâches attendues

Délimitation de la zone d'étude

Le consultant devra avec la contribution du Maître d'ouvrage définir une délimitation de la zone d'étude ainsi que tous les alentours pouvant être touchés par le projet dans son ensemble. Cette délimitation devra être justifiée et distinguée la zone d'influence directe de la zone d'influence indirecte.

Définition du Cadre Politique, juridique et institutionnel,

Le Consultant devra décrire le cadre politique de la gestion environnementale. De plus, il devra identifier les différents textes nationaux et internationaux les plus pertinents régulant l'exécution du projet, leurs implications sur sa mise en œuvre. Il devra ensuite faire une analyse institutionnelle visant à présenter les structures et leurs capacités pouvant participer à la surveillance environnementale et au suivi environnemental, et proposer les mesures de renforcements des capacités.

Politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Mondiale

Les politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Mondiale comprennent à la fois, les Politiques Opérationnelles (OP) et les Procédures de la Banque (PB). Le consultant devra aussi mettre l'étude en conformité avec les Politiques de Sauvegarde de la Banque Mondiale applicables au projet.

Cadre institutionnel :

Su plan institutionnel, le Consultant devra faire une analyse institutionnelle visant à décrire les acteurs majeurs impliqués et leurs capacités. Les rôles respectifs des intervenants du projet devront être décrits, les capacités évaluées et les besoins en renforcements des capacités identifiés. Le consultant devra consacrer un aspect au cadre institutionnel du secteur de l'électricité et de gestion des ressources en eau.

II Profil du Consultant

Le Cabinet d'études devra au moins:

- Avoir réalisé au moins trois (3) missions similaires dans le cadre de projets et programmes financés par la BIRD ou d'autres partenaires au développement ;
- Avoir conduit au moins deux (2) missions similaires dans des pays aux conditions similaires, notamment en matière d'évaluation environnementale et sociale.
- Avoir une expérience avérée dans la réalisation des EIES, PGES et PAR/PSR. Les références sont obligatoires (au moins Cinq (5) références).

La langue de travail est le Français.

Les prestataires seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans les Directives Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID datées de janvier 2011-Version Révisée Juillet 2014 (méthode de Qualification et Coût des consultants - SFQC).

Pour renforcer leurs compétences respectives et augmenter leurs chances d'être pré-sélectionnés, les candidats peuvent s'associer en Groupement.

Les cabinets/firme intéressés peuvent obtenir les termes de référence y relatifs ou des informations complémentaires sur demande écrite à l'adresse ci-après : **Commission Nationale des TIPPEE B.P. : 22 Libreville – Gabon** ou par téléphone au n° (+241) 01 72 27 85, (+241) 05 19 04 03 aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) et par courrier électronique à : tippegabon@cntippee.org et amavoungou@cntippee.org

Les plis porteront la mention suivante « **RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE REALISER L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL ET DU PLAN DE REINSTALLATION POUR LA REHABILITATION DES EQUIPEMENTS EXISTANTS D'ELECTRICITE RURALE ET/OU D'HYDRAULIQUES VILLAGEOISES ET D'INSTALLATION OU CONSTRUCTION DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS DANS LE CADRE DU PROJET ACCES AUX SERVICES DE BASE EN MILIEU RURAL ET RENFORCEMENT DE CAPACITES** ».

Les dossiers de candidature seront présentés en français en Cinq (05) exemplaires (un original et Quatre copies) et doivent parvenir **au plus tard le 08/08/2017 à 12h00 (heure locale GMT + 1)**, par dépôt direct à l'adresse suivante :

Nom : Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE

Adresse : Haut de Gué-Gué à 50 mètres avant le Lycée AWASSI

B.P. : 22 Libreville - GABON

E-mail : tippegabon@cntippee.org